

Kigali, le 14 janvier 1988

BAGOYI Joseph  
Inspecteur de la Jeunesse  
et des Sports  
C/O MIJEUCDOP  
B.P. 1044 KIGALI

---

Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

En date du 29 décembre 1987, le  
Chef de Division Encadrement vous a transmis le compte-rendu de la réunion  
qu'il a tenue le 17 novembre 1987.

Il s'agit d'un document important qui sans doute vous a permis de savoir  
comment tous les agents de la Division Encadrement s'acquittent de leur  
travail et quelles sont leurs préoccupations pour aller de l'avant.

Soucieux de connaître mes attribu-  
tions précises au lieu d'être astreint à des tâches ponctuelles, je vous  
ai écrit en date du 2 avril 1987 pour vous proposer les domaines où je  
pouvais donner le meilleur de moi-même. Il était question notamment  
d'organiser systématiquement les jeunes en créant des organes de concer-  
tation à tous les niveaux (Commune-Préfecture et échelon national) et de  
m'occuper du secteur des loisirs (conception et mise en place des Centres  
de Loisirs et Colonies de vacances). Ces deux activités principales  
devaient s'ajouter aux propositions de tâches à accomplir, faites le  
6 février 1987 par la Division Encadrement et transmises par voie hiérar-  
chique pour approbation. Dans notre réunion du 17 novembre 1987, l'occa-  
sion me fut donnée pour essayer d'en savoir plus surtout que le Ministère  
de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle veut toujours  
être renseigné sur la position statutaire de chaque agent. Cela a fait  
l'objet de discussion intéressante et est mentionné dans le compte-rendu  
au point 4 à la page 6 dont copie ci-jointe.

Les attributions approuvées par le  
Directeur Général de la Jeunesse sont les suivantes :

- Recherche de tous les renseignements favorables à l'implantation des  
Maisons des Jeunes et de la Culture.

.../...

- Etude des questions relatives à l'organisation et au démarrage des Maisons des Jeunes et de la Culture.
- Collaboration au traitement des problèmes relatifs à l'information (émissions émanant des Mouvements de Jeunesse et des Maisons des Jeunes et de la Culture; éléments d'émissions et articles à l'adresse de ces Mouvements et Maisons des Jeunes).
- Poursuite du dossier de coopération avec les Clubs UNESCO et Jeunesse-Canada Monde.
- Participation au programme général du Département
- Exploitation des rapports et traitement de divers dossiers de la Division Encadrement.

Vous constatez que les quatre premiers points sont des tâches nouvelles dans votre Département. A l'instar des Centres de Formation de la Jeunesse que j'ai pu promouvoir de 1974 à 1983, il est indispensable de vous proposer une méthode de travail et une programmation des actions à entreprendre.

#### a) Méthode de travail

1. Faire un diagnostic des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Clubs UNESCO et savoir ce qu'est l'institution Jeunesse-Canada Monde.

Il importe d'éviter de calquer nos structures à celles qui existent dans les pays développés. Cela n'empêche nullement de s'en inspirer pour arriver à une originalité propre à notre pays.

2. Rassembler une documentation appropriée.
3. Approcher les Ambassades de France-Belgique - Canada - R.F.A. - USA - Chine - Corée du Nord - Japon et des O.N.G. nationales et internationales afin de les sonder avant de leur soumettre des projets à financer ou de solliciter leur intervention.

En cas de besoin, il serait possible de tenir une réunion avec tous ceux qui sont disposés à nous aider.

Pour mieux asseoir une véritable politique des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Clubs-UNESCO et développer la coopération avec l'institution Jeunesse-Canada Monde, il conviendrait de réaliser une mission ou un voyage d'étude dans les pays susceptibles de nous épauler. La sensibilisation de nos différents partenaires sur nos besoins est une nécessité absolue.

4. Elaboration de projets en tenant compte des exigences des bailleurs de fonds pressentis. Il n'est pas toujours payant d'élaborer des projets sans savoir au préalable qui en sera le Destinataire.

Les services utilisateurs de la Direction Générale de la Jeunesse semblent indiqués pour préparer le terrain et préciser leurs attentes. C'est à eux, à mon avis, de recueillir toutes les données et de les transmettre au Service de la Planification pour élaboration de projets bancables.

b) Programmation des actions à mener

Avant de généraliser les nouvelles structures, il faudra tout d'abord procéder par des réalisations-test. Dans ces conditions, les déboires éventuelles seront limités à petite échelle. L'expérience des Chantiers des Jeunes du Sud-Nord-Est et Ouest est très éclairante en la matière.

Pour ce qui concerne les Maisons des Jeunes et de la Culture, il y a lieu de faire leur implantation d'une façon prudente.

- Première phase : Les grands Centres urbains de KIGALI-BUTARE et GISENYI
- Deuxième phase : Les Centres urbains de CYANGUGU-KIBUYE et RUMENGERI
- Troisième phase : Les Centres urbains de KIBUNGO-BYUMBA-GITARAMA et GIKONGORO.

Il est toujours conseillé de suivre de très près les différentes étapes d'exécution d'un projet et d'en déterminer son épistémologie.

Pour ce qui concerne les Clubs UNESCO, il va falloir visiter les Mouvements de Jeunesse et les Associations de Jeunes afin de déterminer ceux qui répondent aux critères d'agrégation arrêtés par l'UNESCO.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les quelques considérations relatives aux tâches qui m'ont été attribuées.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

BAGOYI Joseph  
Inspecteur de la Jeunesse  
et des Sports.-

C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse au MIJEUCOOP  
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement  
et Formation au MIJEUCOOP  
KIGALI
- Monsieur le Chef de Division Encadrement  
au MIJEUCOOP  
KIGALI
- Madame le Chef de Bureau Mouvements  
de Jeunesse au MIJEUCOOP  
KIGALI